

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU BASSIN AUTERIVAIN  
HAUTE-GARONNE**

**Nombre de membres**

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	39	44

**N° 173/2018**

**OBJET : Demande d'aide financière auprès du Département suite à dégâts d'orage à Auterive le 16 juillet 2018**

**L'an deux mille dix-huit et le 11 septembre à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 5 septembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Michel COURTIADÉ, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, René MARCHAND, Joël MASSACRIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI.

**ABSENTS AVEC PROCURATION** : M. Jean CHENIN donne procuration à M<sup>me</sup> Pierrette HENDRICK, M. Gilles COMBES à M<sup>me</sup> Danielle TENSA, M<sup>me</sup> Monique COURBIERES à M. Jean-Louis REMY, M<sup>me</sup> Sabine PARACHE à M<sup>me</sup> Nadia ESTANG, M. Michel ZDAN à M. Serge BAURENS.

**ABSENTS** : Messieurs Pierre-Yves CAILLAT, Jean DELCASSE, Patrick LACAMPAGNE, Serge MARQUIER.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Madame Nadine BARRE a été nommée secrétaire de séance.**

Monsieur le Président fait état du violent orage du lundi 16 juillet 2018 provoquant, sur la commune d'Auterive, de nombreux dégâts sur les réseaux. Une partie des réseaux routiers s'est retrouvée inondée ce qui entraîné une destruction de la chaussée (ravinement par infiltration des eaux sous chaussée), une détérioration du revêtement de roulage, des glissements de terrain ainsi que la création de nid de poule. Le réseau pluvial à ciel ouvert a été obstrué par les coulées de boues ce qui a mis en charge le réseau enterré (puisards, avaloirs). Un curage ainsi qu'un hydrocurage sont nécessaires pour permettre un redimensionnement efficace.

Par ailleurs, la commune s'est trouvée au centre de l'écoulement des cours d'eau convergeant vers l'Ariège. La Mouillonne et la Lichonne sont sorties de leur lit, occasionnant des dommages conséquents sur des immeubles et des infrastructures routières. Une remise en état est essentielle pour garantir la sécurité.

Les voies touchées en fonction de la nature des travaux sont les suivantes :

- Curage et reprofilage fossés : Chemin derrière les pares, chemin du sauvage, chemin de la Fajolle, chemin de la malle, chemin de Reguelonque, Lieudit le Bouet, Route de Mauressac, Chemin traverse des Monges, Avenue de Toulouse,
- Reprise couche de roulement et structure : chemin de Labarthe, chemin de Mouzens,
- Hydrocurage du réseau enterré : route de Mauressac, chemin de la Fajolle, chemin de Reguelonque, chemin de Turrau, lotissement des cèdres, chemin de quilla, lotissement la Bourdette.

Le montant total des travaux est de 78 038.20 € HT soit 93 645.84 € TTC, il se répartie en cinq prestations :

- Réfection fossés : COLAS : 26 596.50 € HT
- Curage des fossés avec évacuation SL-BC : 19 895.00 € HT
- Désembouage, curage de fossé et réalisation de bicouche : COLAS : 23 146.70 €
- Curage de réseaux et ouvrages : SAS LABESSOUILLE-LECOUTEUX : 6 150.00 € HT
- Réparation effondrement de voirie : COLAS : 2 250.00 € HT

Monsieur le Président propose de demander une aide financière auprès du Conseil Départemental au titre des dégâts d'orage sur voirie sur la commune d'Auterive.

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité,

**SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental une subvention au titre de dégâts d'orage pour la commune d'Auterive.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS